FAUBOURG PROMOTION
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 864 430 euros
Siège social : 37 avenue Pierre 1er de Serbie
75008 PARIS
453 246 845 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

DU 06 JANVIER 2026

Le 06 janvier 2026,

A 09 heures,

La Société GROUPE IDEC DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7 000 000 euros, ayant son siège social 37 avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 519 024 376 RCS PARIS,

Représentée par Monsieur Patrice LAFARGUE, es-qualité,

Agissant en qualité de Présidente de la société FAUBOURG PROMOTION sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la démission de Monsieur Christophe SIMONNET de son mandat de Directeur Général,
- à la nomination d'un nouveau Directeur Général,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La Présidente prend acte de la démission de Monsieur Christophe SIMONNET de son mandat de Directeur Général à compter rétroactivement du 31 décembre 2025.

DEUXIÈME DÉCISION

La Présidente nomme en qualité de nouveau Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat de la Présidente, à compter de ce jour :

Monsieur Chazli BAALBAKI
Né à DAKAR (Sénégal) le 12 octobre 1977
De nationalité française
Domicilié 37 avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 PARIS

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Chazli BAALBAKI disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Chazli BAALBAKI aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Chazli BAALBAKI ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

La Présidente
La société GROUPE IDEC DEVELOPPEMENT
représentée par Monsieur Patrice LAFARGUE,
es-qualité



Monsieur Chazli BAALBAKI
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

